

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE à virus H5

Premiers cas aux Pays bas sur des cygnes, l'Allemagne remonte son niveau d'alerte

La France remonte son niveau de risque à MODERE.

Une épizootie H5N8 dans le sud de la Russie qui s'est déplacée en fin d'automne en Israël,
Botulisme bovin de type D/C en lien avec des ateliers de poulets de chair.

.....

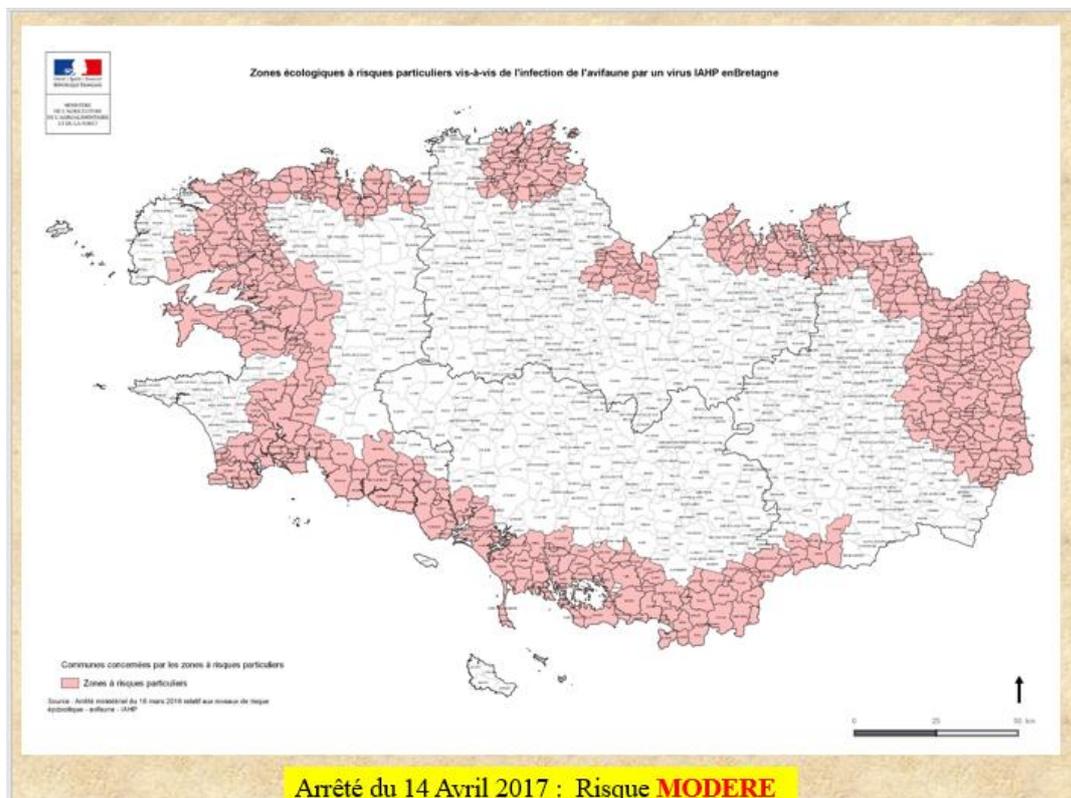
-1. La France relève le niveau de risque Influenza Aviaire

Les **Pays-Bas** ont confirmé le **mardi 20 Octobre** la détection d'un virus H5N8HP sur 2 cygnes tuberculés trouvés morts.

Par un communiqué en date du 25 octobre, le ministère de l'Agriculture informe l'ensemble de la filière avicole du relèvement du niveau de risque d'introduction de l'influenza aviaire en France de négligeable à **MODERE** (arrêté pris le 23 Octobre). Cette décision implique

- la mise en œuvre des mesures de prévention sur **l'ensemble du territoire national** (augmentation du niveau de surveillance en élevage, application des mesures de biosécurité) et,
- l'application de mesures renforcées dans les **communes des zones à risque particulier** (cf carte de Bretagne avec les zones concernées en couleur)

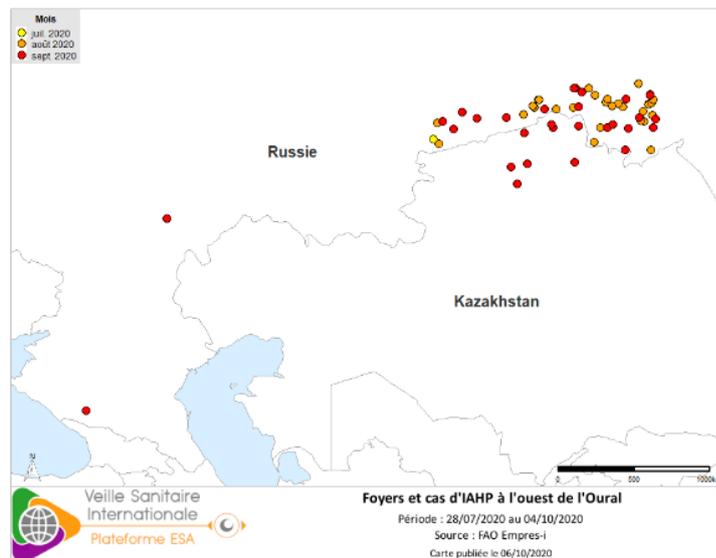
Vous trouverez le détail des mesures applicables dans le communiqué de presse joint qui nous est parvenu ce matin.



2 – Situation et bilan de l'épizootie IAHP de l'été et automne 2020

Depuis notre dernier bulletin début Avril (N° 27 du 18/05/2020), la situation en Europe est actuellement la suivante :

Russie et Kazakhstan : la Russie a confirmé, depuis le 28/07/2020, **55 foyers domestiques d'IAHP H5**, dont la majorité a été confirmée de sous type H5N8 et sept foyers en avifaune sauvage de même sous-type soit deux foyers de plus cette semaine, tous deux situés dans l'oblast d'Omsk limitrophe du Kazakhstan et au sud-est de l'Oural (OIE le 14/10/2020). Les foyers domestiques sont situés dans la zone au sud de l'Oural à l'exception de deux foyers détectés à plusieurs centaines de kilomètres à l'ouest (source : OIE le 05/10/2020 et Figure 1). La plupart des foyers domestiques implique des basse-cours ou des élevages familiaux, trois foyers ont concerné des exploitations dont une comptant 1557797 volailles (10299 animaux morts). Au Kazakhstan, depuis début septembre 2020 et la déclaration d'un foyer dans l'avifaune sauvage et de dix foyers domestiques dans la région Nord du pays, huit régions (soit 4 de plus que celles des déclarations officielles) seraient concernées par des détections en élevage (source: Promed le 26/09/2020, le 06/10/2020 et article de presse du 28/09/20)



Source des informations

plateforme-esa.fr/bulletin-hebdomadaire-de-veille-en-sante-animale-du-20-10-2020

Figure 1. Distribution temporelle des cas et foyers d'IAHP H5 en Russie et au Kazakhstan confirmés entre le 28/07 et le 04/10/2020, juillet ●, août ●, septembre ● (source : FAO au 05/10/2020)

La zone de détection (Russie frontière du Kazakhstan) des cas confirmés depuis le 13/08/2020 correspond à un couloir de migration dans lequel ont été précédemment détectés des cas d'IAHP sur de l'avifaune sauvage, **couloir de migration Asie centrale-Mer Noire- Moyen orient vers l'Afrique**. Cette zone pourrait jouer un rôle de sentinelle précoce, les détections signalées en été révélant la circulation de virus IAHP dans des populations d'avifaune sauvage migratrice dont les zones de reproduction, de nidification et de mue se situent en zone arctique.

En Israël : plusieurs foyers et cas d'IAHP ont été notifiés à l'OIE entre le 13 et le 19/10/2020.

Date de signalement	Type d'élevage	Localisation	Taux de mortalité	Sous type IA
13/10/2020	35000 volailles reproductrices	Maanit (Nord de Tel Aviv)	2,29%	H5N8
12/ 10/2020 14/10/2020	13 Cygnes noirs et un Cygne tuberculé, un vanneau à éperon, un grand cormoran	Zoo de Jérusalem	13 des 26 cygnes noirs du zoo sont morts	H5N8
15/10/2020	exploitation de 18800 dindes	Revadim (Sud de Tel Aviv)	0,8%	H5N8
19/10/2020)	34000 volailles reproductrice	Ram-on (Nord de Tel Aviv)	0,19%	H5N8

Pour les trois foyers en élevages de volailles et pour les cas groupés sur l'avifaune captive, la source probable de l'infection serait une contamination **via des oiseaux sauvages migrateurs** pendant le mois d'Octobre qui est une période importante de migration pendant laquelle 500 millions d'oiseaux passent par Israël. Les nouvelles détections rapportées cette semaine indiquent que la dynamique d'infection par des virus H5N8 hautement pathogènes reste active en Russie et probablement au Kazakhstan (Sibérie occidentale) et pourrait s'être étendue jusqu'en Israël. Elles alertent sur le risque possible d'introduction du virus en Europe de l'Est, lié à des mouvements d'oiseaux sauvages infectés à partir des zones touchées en Russie-Kazakhstan, et **soulignent l'importance de maintenir une vigilance particulière sur le territoire français compte tenu de la saison actuelle de migration des oiseaux.**

La situation en Europe

Allemagne : Le 02/10/2020, le niveau de risque d'introduction d'IAHP en raison des migrations d'oiseaux pour cet automne/hiver a été **estimé élevé sur le territoire par les autorités compétentes allemandes**. Les mesures de biosécurité en élevage et de surveillance évènementielle de la faune sauvage ont été renforcées.

Ces mesures sont prises en prévention des risques de contamination des élevages domestiques par la faune sauvage circulant dans les autres courants de migration qui descendent de la zone actique par l'Europe du Nord pour survoler l'Europe occidentale .Le cas déclaré par les Pays-bas le Mardi 20 Octobre confirme ce risque .

3. Botulisme bovin en lien avec des élevages de volailles

Une Augmentation des foyers de botulisme bovin en 2020 a mis en MIS EN EVIDENCE UN NOMBRE ELEVE DE CONTAMINATIONS CROISEES ENTRE ATELIERS VOLAILLES ET BOVINS EN 2020

Une augmentation du nombre de foyers confirmés par le LNR et le LABOCEA a été observée sur la période Mai-Juillet 2020. En effet, un total de 12 foyers a été confirmé sur une période de 10 semaines alors qu'en moyenne une dizaine de foyers sont confirmés chaque année en France par l'ensemble des laboratoires. **C. botulinum de type D/C** a été détecté dans les 12 foyers via l'analyse de foie, contenu du rumen ou fèces, par PCR en temps réel après une étape d'enrichissement.

Investigations complémentaires pour identifier la source de contamination

Pour certains foyers, des investigations complémentaires via la collecte d'échantillons par les vétérinaires sanitaires, les DDPP ou le GDS ont pu être menées. Ces analyses ont permis de mettre en évidence *C. botulinum* de type D/C dans un atelier volaille à proximité de 7 foyers bovins (au sein du même élevage ou dans le voisinage). Aucune mortalité anormale n'a été notifiée dans les ateliers volailles en lien avec la détection de *C. botulinum*.

Pour un foyer, les signes cliniques sont apparus chez les bovins quelques jours après le départ à l'abattoir des poulets de chair. Les échantillons de fumier provenant de ce lot de poulets (5+/5), les abords du bâtiment, les circuits de ventilation et le bac d'équarrissage de l'atelier volaille étaient positifs pour *C. botulinum* type D/C.

Dans un autre, les échantillons de fumier du lot de poulets de chair qui a précédé l'épisode étaient positifs pour *C. botulinum* type D/C (2+/2), ainsi que le bac d'équarrissage et des écouvillons cloacaux (4+/19) prélevés sur des animaux du lot en place au moment de l'épisode de botulisme bovin.

Les fumiers de volaille : une des sources de contamination à l'origine des épisodes de botulisme bovin ?

Deux sources majeures à l'origine des épisodes de botulisme bovin sont décrites dans la littérature : la présence d'un cadavre dans un des composants de la ration ou la présence de fumier de volaille ou d'un atelier volaille à proximité des bovins. Il a par exemple été estimé que près de 90 % des épisodes de botulisme bovin survenus au Royaume-Uni entre 2001 et 2009 étaient liés à du fumier de volaille.

Les cas de botulisme clinique de type D ou D/C sont très peu fréquents en volaille, en particulier en poulets de chair où seuls des épisodes de type C ou C/D sont reportés.

Le rôle de réservoir joué par les volailles a été démontré dans une étude de cas pour *C. botulinum* de type D/C (Souillard et al. 2017). Les résultats des écouvillons cloacaux réalisés dans les foyers 2020 confirment également que le portage de *C. botulinum* de type D/C peut exister de manière asymptomatique chez les poulets de chair, pouvant aboutir à une contamination de la litière et de l'environnement du bâtiment d'élevage et de ses abords.

Alors que ce phénomène avait été auparavant mis en évidence, les facteurs à l'origine de l'augmentation du nombre de foyers détectés sur la période de mai à juillet 2020 en bovin n'ont pas été identifiés

Quelle prévention des contaminations croisées entre ateliers ?

Toutefois, la mise en place de mesures de biosécurité appropriées entre les ateliers volailles et bovins est indispensable pour prévenir les épisodes de botulisme bovin et doit être recommandée. Différents modes de contamination entre ces deux ateliers peuvent en effet être envisagés :

- via le matériel de manipulation de fumier contaminé entrant en contact ou utilisé pour l'alimentation des bovins sans nettoyage et désinfection,
- via le personnel commun entre les deux ateliers,
- via l'eau de ruissellement ou par voie aéroportée,
- via la contamination de la ration alimentaire du bovin par du fumier ou des cadavres de volailles.

Les recommandations pour prévenir les épisodes en lien avec les élevages de volailles sont l'application des **mesures de biosécurité entre ateliers** dans les exploitations mixtes, par le personnel et en cas d'utilisation de matériel, la séparation des voies de circulation sur l'exploitation, la proscription de l'épandage et du stockage de fumier de volailles à proximité de zones fréquentées par des bovins et de leur stockage d'aliment.

Dernier point, il n'est pas impossible que dans certains cas, **les cadavres de volailles** soient aussi récupérés par des chiens dans le fumier du poulailler dont les portails sont restés ouverts dans les heures qui suivent le départ des volailles. Ces cadavres peuvent être par la suite enterrés ou dispersés dans l'alimentation des bovins.

Source : Article « *Bulletin épidémiologique, Santé animale, Alimentation* » à paraître au mois de novembre 2020